

# Représentation des garanties de la certification Hébergement de Données de Santé (HDS)

Cette page a pour objet d'apporter aux organismes complémentaires d'assurance maladie clients de Santéclair davantage de transparence s'agissant de l'activité d'hébergement couverte par sa certification HDS (en cours de certification), dans le cadre de ses services de tiers-payant, d'analyse de devis et de lutte contre la fraude.

Elle permet ainsi aux clients de Santéclair d'avoir connaissance des différents acteurs sur lesquels Santéclair s'appuie dans le cadre de cette activité.

Cette représentation des garanties est une exigence du référentiel de certification HDS.

Raison sociale de l'acteur	Rôle dans le cadre de la prestation d'hébergement	Certifié HDS	Qualifié SecNumCloud 3.2	Activités d'hébergement sur laquelle l'acteur intervient*	Accès aux données de santé à caractère personnel depuis des pays tiers à l'Espace Economique Européen, par l'Hébergeur ou l'un de ses sous-traitants	Hébergeur ou sous-traitant soumis à un risque d'accès aux données de santé à caractère personnel depuis des pays tiers à l'Espace Economique Européen, imposé par la législation d'un pays tiers en violation du droit de l'Union
<b>SANTÉCLAIR</b>	Hébergeur	En cours	Non	1, 2, 3, 4, 5, 6	Non, aucun accès aux données depuis un pays tiers à l'Espace Economique Européen	Non
<b>SIGMA INFORMATIQUE</b>	Sous-traitant	Oui	Non	1	Non, aucun accès aux données depuis un pays tiers à l'Espace Economique Européen	Non
<b>GIE SINTIA</b>	Sous-traitant	Exempté **	Non	-	Non, aucun accès aux données depuis un pays tiers à l'Espace Economique Européen	Non
<b>CLARANET</b>	Sous-traitant (rang 2 : sous-traitant du GIE SINTIA)	Oui	Non	1, 2, 3, 4, 5, 6	Non, aucun accès aux données depuis un pays tiers à l'Espace Economique Européen	Non

**\* Activités d'hébergement :**

1° la mise à disposition et le maintien en condition opérationnelle de sites physiques permettant d'héberger l'infrastructure matérielle du système d'information utilisé pour le traitement des DSCP

2° la mise à disposition et le maintien en condition opérationnelle de l'infrastructure matérielle du système d'information utilisé pour le traitement des DSCP

3° la mise à disposition et le maintien en condition opérationnelle de l'infrastructure virtuelle du système d'information utilisé pour le traitement des DSCP

4° la mise à disposition et le maintien en condition opérationnelle de la plateforme d'hébergement d'applications du système d'information

5° l'administration et l'exploitation du système d'information contenant les DSCP

6° la sauvegarde des DSCP

**\*\*** Le GIE SINTIA n'a pas d'activité directe d'hébergement de données de santé (l'activité d'hébergement est assurée par Claranet, sous-traitant du GIE SINTIA, dans le cadre du service de tiers-payant).